



Imposition Droits de succession

Par **75FAFOU**, le **19/10/2013** à **14:54**

Bonjour à tous ,

Ayant un patrimoine de 2 Meuros (Immobilier), je souhaite que mes enfants aient le moins a payer lors de mon décès.

Ayant vu le reportage de "complément d'enquête" ou le Portugal est montré comme paradis car aucun droits de succession est exigible , je souhaiterais savoir s'il y a d'autre pays dans ce meme cas (Canada ?) ou il est facile d'installer sa résidence fiscale?

Si par contre on me démontre qu'en restant en France , je peux ne pas payer un Euros aussi , je reste :-))))

Merci d'avance pour les réponses sérieuses que vous pourrez m'apportez

Par **JuLx64**, le **19/10/2013** à **15:02**

Il est tout à fait possible que vos enfants n'aient pas un euro de droits de succession à payer tout en restant en France. Sachant qu'en ligne directe il y a une franchise de 100 k€, il suffit par exemple que vous ayez 20 enfants et tout sera transmis en franchise.

Si vous pouvez raisonnablement espérer vivre encore au moins 15 ans, 10 enfants suffisent même : vous leurs faites une donation de 100 k€ chacun maintenant, et la franchise sera à nouveau disponible dans 15 ans, pour donation et succession.

Si vous avez encore moins d'enfants, ça reste possible aussi en panachant assurance-vie et donation en nue-propriété, surtout si vous avez moins de 70 ans.